

Séminaire gouvernemental Bilan du Programme de Travail Gouvernemental 2013/Elaboration du PTG 2014

COMMUNIQUE FINAL

Le lundi 31 mars 2014, s'est tenu à la salle des Pas Perdus du Palais présidentiel, sous la présidence du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, un séminaire gouvernemental, en présence de tous les membres du Gouvernement présents en Côte d'Ivoire.

Ce séminaire a permis aux membres du Gouvernement de faire le bilan des actions réalisées par leurs départements respectifs au cours de l'année 2013 selon les trois (03) axes prioritaire fixés par le Chef de l'Etat, et de définir les actions prioritaires du Programme de Travail de l'année 2014.

Le séminaire gouvernemental s'est déroulé en trois phases :

- la cérémonie d'ouverture ;
- les travaux ;
- la cérémonie de clôture.

I- LA CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été marquée par le discours d'ouverture de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, et le mot de cadrage de Monsieur le Premier Ministre, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget.

Dans son discours de cadrage, Monsieur le Premier Ministre a remercié le Président de la République, pour avoir autorisé la tenue du séminaire de ce jour, consacré à la fois au bilan de la mise en œuvre du PTG 2013 et à l'adoption du Programme de Travail Gouvernemental de l'année 2014.

Poursuivant, Monsieur le Premier Ministre a insisté sur les enjeux du présent séminaire, puis rappelé le processus d'élaboration du PTG 2014. Ce processus invite les membres du Gouvernement à inscrire leurs actions dans les trois grands axes de l'action gouvernementale que sont (i) la Paix et la sécurité, (ii) la Réconciliation nationale et la cohésion sociale et (iii) la Reconstruction post crise et la relance économique et à prendre appui sur le PND 2012-2015, ainsi que sur les diligences et dossiers prioritaires communiqués par Monsieur le Président de la République.

Prenant ensuite la parole pour ouvrir le séminaire, Monsieur le Président de la République s'est félicité de la tenue de ce séminaire dédié à l'adoption du Programme de travail Gouvernemental 2014 (PTG 2014), qui doit permettre au Gouvernement de se donner un outil de prévision et d'orientation pour conduire avec efficacité son action pour cette année 2014.

Il a, par ailleurs, réitéré sa fierté et sa totale confiance à l'équipe gouvernementale pour le travail abattu, avec une mention particulière à Monsieur le Premier Ministre

Après avoir souligné les avancées notables obtenues, Monsieur le Président de la République a exhorté le Premier Ministre et le Gouvernement à maintenir le cap et à poursuivre leurs efforts dans cette dynamique, en vue de la mise en œuvre des importants chantiers initiés, et, ainsi de transformer la croissance économique en un développement humain durable pour l'ensemble des ivoiriens.

Dans ce cadre, il a exhorté le Gouvernement à redoubler d'effort pour relever les défis auxquels notre pays est confronté dans son ambition de figurer au nombre des pays émergents à l'horizon 2020.

Il a terminé son propos en réaffirmant sa confiance au Premier Ministre ainsi qu'aux membres du Gouvernement pour relever les défis auxquels notre pays reste confronté, avant de déclarer ouvert le séminaire gouvernemental consacré à l'adoption du PTG 2014.

II- LES TRAVAUX

Les travaux ont été articulés autour des communications des Ministres et des échanges subséquents.

S'agissant des communications, chacun des Ministres a présenté en quinze (15) minutes, d'une part, le bilan des actions réalisées en 2013 et, d'autre part, les actions essentielles prévues au cours de l'année 2014, classées par priorités selon les trois axes définis par le Président de la République.

II.1. LE BILAN DE L'ANNEE 2013

Les actions réalisées sont déclinées selon les trois axes prioritaires suivants :

- Paix et sécurité ;
- réconciliation nationale et cohésion sociale ;
- reconstruction post-crise et relance économique.

II.1.1. LES PRINCIPALES ACTIONS REALISEES AU TITRE DE LA PAIX ET DE LA SECURITE

Ce sont :

- la réhabilitation et l'équipement des services de Police, notamment 15 services déconcentrés de police, dont 08 à Abidjan et 07 dans la zone ouest ;
- la récupération de 6800 armes légères, 8881 munitions, 6530 grenades, 625 roquettes et la destruction publique par incinération de 4890 armes obsolètes ou non marquées;
- le renforcement des capacités managériales et opérationnelles des Sapeurs-pompiers militaires, à travers des formations aux techniques de déminage et de dépollution ;
- l'amélioration de la mobilité des Forces armées, avec l'acquisition de 327 nouveaux véhicules tactiques, portant le total des véhicules de cette gamme à 518 ;
- la mise en place de 2 bataillons couvrant le Sud-ouest (BSSO) et le Nord (BSNO), avec pour sièges respectifs San-Pedro et Odienné ;
- la lutte contre le grand banditisme, avec notamment l'arrestation d'environ 40 « coupeurs de routes » ;
- l'installation d'un système de surveillance électronique à la maison d'arrêt et de correction d'Abidjan et au Camp pénal de Bouaké ;
- le recrutement, la formation, l'affectation et l'équipement en dotation de travail de 1 997 nouveaux gardes pénitentiaires, en sus des 998 auparavant en fonction.

II.1.2. LES PRINCIPALES ACTIONS REALISEES AU TITRE DE LA RECONCILIATION NATIONALE ET DE LA COHESION SOCIALE

Ce sont :

- le renforcement des comités locaux de veille à la réconciliation et à la cohésion sociale installés par les autorités Préfectorales sur l'ensemble du territoire, et la mise en place d'une plateforme de collaboration avec des chefs coutumiers et des organisations de la société civile en vue de la prévention des conflits;
- le retour de plus de 222 000 ivoiriens sur les 300 000 réfugiés de la crise postélectorale ;
- l'adoption de deux lois pour lutter contre l'apatridie et modifier les dispositions relatives à l'acquisition de la nationalité par mariage.
-

II.1.3. LES PRINCIPALES ACTIONS REALISEES AU TITRE DE LA RECONSTRUCTION POST-CRISE ET DE LA RELANCE ECONOMIQUE

Ce sont :

- la mise en œuvre du Programme Economique et Financier, traduite par deux revues concluantes, ayant permis de mobiliser des ressources importantes auprès des partenaires au développement ;
- la finalisation de l'audit de la dette publique de la période 2000-2010, qui a permis de valider 152,9 milliards de francs CFA de dette intérieure et d'en amorcer le règlement ;
- la mobilisation de 863,3 milliards de francs CFA sur le marché financier et monétaire sous-régional pour le financement du Plan National de développement ;
- l'adoption en Conseil des Ministres et le vote par le Parlement de la loi portant institution de la Couverture Maladie Universelle (CMU) ;
- la revalorisation du SMIG, de 36 607 francs CFA à 60 000 FCFA ;
- la réhabilitation et l'équipement de structures hospitalières ;
- l'amélioration de la lutte contre la malnutrition et la sécurité nutritionnelle;
- l'adoption du nouveau cadre juridique et institutionnel de la Pharmacie de la Santé Publique (PSP) ;
- l'achèvement des travaux de l'Autoroute du Nord ;
- le renforcement de l'alimentation en eau potable de la Ville d'Abidjan et de la zone Nord-Est ;
- la réparation et la maintenance des pompes à motricité humaine sur toute l'étendue du territoire national ;
- la poursuite des travaux de construction du Pont Riviera Marcory, des Ponts de Jacquville et de Bouaflé ;
- l'achèvement des travaux de la Route Boundiali – Bolona ;
- la poursuite de la construction de l'Autoroute Abidjan - Grand Bassam ;
- la réalisation de l'audit du fichier de la Fonction Publique
- la rénovation de l'abattoir de Port Bouët;
- la développement des techniques de sélection génétique des souches de tilapia ;
- la réhabilitation et le renforcement des vingt-six (26) centres émetteurs de la RTI sur l'ensemble du territoire national ;
- l'élaboration du Schéma Directeur de Développement du Tourisme (SDDT) ;
- la construction de 1400 km de fibre optique sur l'axe Ouest-Nord et le lancement des travaux de 640 km sur l'axe Sud-Est (Bassam-Abidjan-Bouna) ;
- la couverture de 1000 localités nouvelles en services de téléphonie par la technologie CDMA ;
- la réhabilitation et la réouverture du patrimoine hôtelier de l'Etat ;

- la réalisation de 2824 logements à Abobo PK-18, Daloa, San-Pedro et à Yopougon ;
- la mise en place d'un fonds de garantie pour le développement des PME ;
- l'augmentation de la capacité de production d'énergie par la mise en service d'une nouvelle centrale thermique de location de 100 MW ;
- l'adoption en Conseil des Ministres et le vote par le Parlement du Code de l'Electricité;
- la construction de sphères de stockage de gaz butane pour la sécurisation, la disponibilité et l'accessibilité des populations à ce produit, avec des capacités de 4 000 TM pour la PETROCI et 2 000 TM pour la GESTOCI.

II.2. LES ACTIONS DU PROGRAMME DE TRAVAIL GOUVERNEMENTAL DE 2014

Les actions sur lesquelles le Gouvernement devra mettre l'accent en 2014 sont consignées dans un document plus détaillé. Nous rappellerons simplement dans ce communiqué, quelques actions majeures, à savoir :

Au titre de la Paix et de la Sécurité :

- Moderniser la protection civile et en déployer les structures sur l'ensemble du territoire ;
- Renforcer la sécurité physique et le système de gestion des stocks d'armes et de munitions ;
- Renforcer le cadre juridique et institutionnel des Forces de Défense ;
- Poursuivre les discussions avec le Ghana sur la définition des zones frontalières maritimes.

Au titre de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion sociale

- Mettre en place des mécanismes de prévention et de gestion des conflits;
- Mettre en œuvre le projet de sécurisation foncière rurale ;
- Poursuivre, en collaboration avec le HCR, les initiatives visant le retour volontaire des ivoiriens réfugiés majoritairement dans la sous-région.

Au titre de la Reconstruction Post-crise et de la Relance économique

- Améliorer les conditions de travail et de vie des étudiants, notamment par la création de trois nouvelles universités à Bondoukou, Man et San-Pedro et la rénovation des résidences universitaires;
- Accroître la capacité de production d'énergie et intensifier l'exploration pétrolière ;
- Poursuivre la lutte contre la cherté de la vie ;
- Poursuivre la construction d'au moins 20 000 logements sociaux ;
- Poursuivre l'amélioration de la gestion des finances publiques et la restructuration du secteur financier et bancaire ;

- Intensifier les actions au niveau du secteur de la Santé et de la protection sociale, notamment par la poursuite de la politique de gratuité ciblée des soins, l'amélioration de la couverture vaccinale des enfants de 0 à 11 mois et la Préparation de la mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle ;
- Démarrer les grands projets d'infrastructures, notamment l'aménagement de l'Aérocité, les travaux du Train Urbain d'Abidjan, la réhabilitation du chemin de fer Abidjan-Ouagadougou-Kaya et son extension jusqu'à Tambao, la réhabilitation des aéroports de l'intérieur du pays, la construction d'un nouveau terminal à conteneurs et d'un terminal minéralier intégré à San Pedro ; la poursuite de la construction de l'autoroute Yamoussoukro – Bouaké, la route Danané – frontière de Guinée ; la construction des Ponts de Béoumi (sur le Bandama et la rivière Kan) et la réhabilitation du Pont Felix HOUPHOUET-BOIGNY ;
- Poursuivre et achever les grands travaux structurants en cours, tels que le Pont Henri Konan Bédié, l'Echangeur du boulevard VGE ; l'Echangeur de la Riviera 2 ; les Ponts de Jacquville et de Bouaflé ; la route Boundiali – Tengrela, la voie Express Abobo – Anyama et l'Autoroute Abidjan - Grand Bassam ;
- Moderniser les infrastructures de communication audio-visuelle et de télécommunication ;
- Modifier le paysage audiovisuel par le passage à la TNT ;
- Achever le 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (**4^{ème} RGPH**) et l'Etude Nationale Prospective Côte d'Ivoire 2040 ;
- Réhabiliter le patrimoine hôtelier de l'État et mettre en valeur de nouveaux sites touristiques ;
- Développer des zones et des parcs industriels ;
- Redynamiser le secteur textile et accroître la productivité, la qualité, ainsi que la transformation des matières premières agricoles ;
- Achever les travaux d'infrastructures hydrauliques en vue du renforcement de l'alimentation en eau potable de la Ville d'Abidjan et de certaines localités de l'intérieur du pays
- Poursuivre les différentes réformes engagées dans l'administration et en matière de gouvernance.

Les travaux ont également été marqués par des échanges qui ont porté sur plusieurs questions, notamment :

- la création d'écoles de formation en matière agricole, animale et halieutique ;
- l'ouverture effective de nouvelles universités ;
- la problématique de l'adéquation formation/ emploi ;
- la gestion des terrains non mis en valeur et celle des quartiers précaires ;
- l'uniformisation des coefficients des matières au premier cycle du secondaire ;
- la problématique des grossesses en milieu scolaire ;

Sur toutes ces questions, des éléments de réponses ont été apportés par les Ministres titulaires des départements concernés.

III- LA CEREMONIE DE CLOTURE

La cérémonie de clôture a été marquée par deux (02) temps forts :

- la lecture du communiqué final par le Ministre Porte-parole du Gouvernement ;
- et le discours de clôture de Monsieur le Premier Ministre, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, au nom de Monsieur le Président de la République.

CONCLUSION

Ce séminaire a permis au Gouvernement, non seulement de dresser le bilan de son action au titre de l'année 2013, mais également d'élaborer le programme de travail pour l'année 2014, sur la base des priorités de développement identifiées.

Le Gouvernement, qui se félicite des actions de développement importantes menées au cours de l'année 2013, a retenu pour 2014, une série d'actions prioritaires, qui visent à accélérer la mise en œuvre des engagements pris par le Président de la République, en vue de l'amélioration rapide des conditions de vie des populations ivoiriennes tant urbaines que rurales.

Fait à Abidjan le 31 mars 2014

Le Gouvernement